

RÈGLEMENT

NOCTURNE DU RAMEUR 2019
8 mars 2019 - Le Bourget du Lac

Chaque inscription vaut acceptation par chaque participant ou représentant du règlement.

La nocturne du rameur du vendredi 8 mars 2019 de 19h à 23h, complexe sportif Emile Allais au Bourget du Lac, est organisé par le Club Nautique Chambéry le Bourget du Lac.

EPREUVE : 10 équipes de 4 équipiers s'affrontent simultanément en relais sur des rameurs Concept2. La course est retransmise en temps réel sur un grand écran où les positions virtuelles des équipes sont projetées.

Chaque équipier parcourt deux relais de 250 m. La course est terminée lorsque l'équipe a parcouru 2000 m.

Chaque équipe effectuera une série et une finale de classement.

INSCRIPTIONS / TARIFS : L'inscription se fait sur le site internet HelloAsso (<https://www.helloasso.com/associations/club-nautique-chambery-le-bourget/evenements/nocturne-du-rameur-2019>).

Clôture des inscriptions le 7 mars 2019 à 12h00 ou lorsque le nombre maximum d'équipes (70) sera atteint.

La liste définitive des engagés et le programme des courses seront publiés sur le site internet du club (<http://www.cncbaviron.com/>).

Tarif : 60€ par équipe. Règlement en ligne sur le site internet HelloAsso.

Les enfants de moins de 15 ans à la date de l'épreuve ne seront pas acceptés. Pour les mineurs, une autorisation parentale devra obligatoirement être fournie le jour de l'épreuve (modèle disponible sur le site du club). Tout engagement est nominatif.

Un certificat médical (ou une décharge de responsabilité) est obligatoire pour chaque participant (modèle disponible sur le site du club).

Un seul rameur licencié dans une fédération d'aviron est autorisé par équipe.

L'inscription comprend une boisson offerte.

En cas de forfait après le 1 mars 2019, les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou survenance d'un événement susceptible de nuire à la sécurité des participants.

DISQUALIFICATION : Un compétiteur peut être disqualifié pour les raisons suivantes : fraude, tentative de fraude ou toute autre raison de nature à perturber la compétition. Il sera interdit de participer à toutes les épreuves où il est engagé.

ASSURANCE : L'organisation a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur et en a justifié la validité aux services préfectoraux par la remise d'une attestation au moment de la demande d'autorisation administrative. Elle recommande fortement à tous les équipiers qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire à une police individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

RÉSULTATS : Les résultats seront affichés en temps réel pendant la soirée et communiqués sur la page facebook du club. Les résultats dans leur intégralité seront disponibles dès le lendemain sur le site internet du club.

TENUE VESTIMENTAIRE : Les compétiteurs peuvent porter un déguisement en prêtant attention aux vêtements longs qui peuvent bloquer les roues du siège du rameur.

DROITS À L'IMAGE : Toute personne assistant ou participant à la nocturne du rameur consent et accorde gratuitement au Club Nautique de Chambéry le Bourget du Lac, partenaires et médias le droit d'utiliser directement ou indirectement, son image sur tout support et par tous les moyens en relation avec la compétition pour la promotion du CNCB et de ses partenaires pour la durée la plus longue prévue par les lois, règlements, usages et conventions internationales actuels et futurs, en renonçant implicitement à toute demande de rémunération ou dédommagement.

INFORMATIQUE : Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978 modifiée, tout inscrit peut exercer auprès de l'organisation son droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant en s'adressant à l'organisateur.

DÉFI CARITATIF : Tout au long de la soirée, les participants auront la possibilité de participer à un défi caritatif afin de récolter des fonds pour l'association SEPas Impossible.

LE RAMEUR LE PLUS RAPIDE : Tout au long de la soirée, les participants pourront se confronter pour être désigné le rameur le plus rapide de la soirée sur une distance de 100 m.

RÉCOMPENSES : Les 3 premières équipes homme, femme et mixte seront récompensées, ainsi que le 1er club ou salle de sport, la 1ere entreprise ou collectivité, la 1ere équipe universitaire et le rameur le plus rapide de la soirée.

